

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Suma Café MilkClean Tabs C3.2

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale: Suma Café MilkClean Tabs C3.2
Identifiant unique de formulation (UFI): H310-W0NN-U008-N0GE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Nettoyant

Utilisations déconseillées : Aucune en particulier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise: **Urnex Brands, LLC**
700 Executive Blvd.
Elmsford, NY 10523
USA
+1 (914) 963-2042
+1 (914) 963-2145
www.urnex.com

Distributeur: **Diversey Europe Operations**
B.V. Maarssenbroeksedijk 2
3542 DN Utrecht
The Netherlands

Personne à contacter: Customer support
Courriel: info@urnex.com
révision: 14/03/2023
Version de la fiche de données de sécurité: 1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Infotrac +1 (352) 323-3500
Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

Provoque une irritation cutanée. (H315)
Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)
Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)
Peut irriter les voies respiratoires. (H335)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

-

Précautions:

Éviter de respirer les poussière. (P261)
Se laver mains soigneusement après manipulation. (P264)
Porter protection des yeux/des gants de protection. (P280)

Intervention:

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. (P312)
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313)
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

Stockage:

-

Élimination:

-

Contient:

Acide citrique
acide maléique

Autre étiquetage:

UFI : H310-W0NN-U008-N0GE

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Rema
-------------------	--------------	-------	----------------	------

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

				rques
Acide citrique	N° CAS: 77-92-9 N° CE: 201-069-1 REACH: 01-2119457026-42-XXXX N° index:	40-60%	Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335	
acide maléique	N° CAS: 110-16-7 N° CE: 203-742-5 REACH: 01-2119488705-25-XXXX N° index: 607-095-00-3	25-40%	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	
acide sulfamidique	N° CAS: 5329-14-6 N° CE: 226-218-8 REACH: 01-2119488633-28-XXXX N° index: 016-026-00-0	5-10%	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents

< 5%

· Agents de surface cationiques

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané:

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

Contact visuel:

abondamment à l'eau/eau savonneuse. Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Ingestion:

En cas d'irritation oculaire: Retirez les éventuelles lentilles de contact. Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau. Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de soufre

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

Certains oxydes de métal

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Evitez le contact direct avec le produit répandu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les renversements mineurs sont ramassés à l'aide d'un chiffon. Le matériel doit être ramassé et jeté de façon à créer le moins de poussière possible. Balayer et ramasser. Doit être stocké dans des conteneurs d'élimination adaptés et bien fermés.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les compatibilités en matière de conditionnement: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Température de stockage: Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles: Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste de la Belgique des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

DNEL

acide maléique

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets locaux à court terme - travailleurs	Inhalation	3 mg/m ³
Effets locaux à long terme - Travailleurs	Inhalation	3 mg/m ³
Effets systématiques à court terme - travailleurs	Inhalation	3 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	3 mg/m ³

acide sulfamidique

Durée :	Voie d'exposition :	DNEL :
Effets systématiques à long terme - population globale	Dermique	5 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Dermique	10 mg/kg/jour
Effets systématiques à long terme - population globale	Inhalation	17.4 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - travailleurs	Inhalation	70.5 mg/m ³
Effets systématiques à long terme - population globale	Oral	5 mg/kg/jour

PNEC

acide maléique

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		10 µg/L
Eau douce		100 µg/L
Emission intermittente (eau douce)		428.1 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		44.6 mg/L
Sédiment en eau de marines		33.4 µg/kg
Sédiments en eau douce		334 µg/kg
Terre		41.5 µg/kg

acide sulfamidique

Voie d'exposition :	Durée d'exposition :	PNEC :
Eau de marines		180 µg/L
Eau douce		1.8 mg/L
Emission intermittente (eau douce)		480 µg/L
Installation de traitement des eaux usées		20 mg/L
Sédiment en eau de marines		840 µg/kg
Sédiments en eau douce		8.36 mg/kg
Terre		5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques:

Appliquez les mesures de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection personnelle

Généralités:

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Type	Classe	Couleur	Normes	
Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée				

Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail spéciaux	-	-	

Protection des mains:

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Gants de protection	-		EN374	

Protection des yeux:

Type	Normes	
Protection des yeux	EN166	

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Etat physique:</i>	Tablettes
<i>Couleur:</i>	Blanc
<i>Odeur / Seuil olfactif (ppm):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>pH:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>pH en solution:</i>	2.5 (1%)
<i>Densité (g/cm³):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Densité relative:</i>	0,75
<i>Viscosité cinématique:</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Caractéristiques des particules:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Changement d'état

<i>Point de fusion/point de congélation (°C):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C):</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Point d'ébullition (°C):</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Pression de vapeur:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Densité de vapeur:</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Température de décomposition (°C):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

<i>Point d'éclair (°C):</i>	Ne s'applique pas aux solides.
<i>Inflammabilité (°C):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Température d'auto-inflammation (°C):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Limite d'explosivité (% v/v):</i>	Ne s'applique pas aux solides.

Solubilité

<i>Solubilité dans l'eau:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>n-octanol/coefficient d'eau:</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.
<i>Solubilité dans la graisse (g/L):</i>	Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

9.2. Autres informations

<i>Réserve acide/alcaline:</i>	1.794 g NaOH
<i>D'autres paramètres physiques et chimiques:</i>	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Acide citrique
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Souris
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	5400 mg/kgbw

Produit/composant	Acide citrique
Méthode d'essai :	OCDE 401
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	11700 mg/kgbw

Produit/composant	Acide citrique
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kgbw

Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	708 mg/kg

Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Test :	CL50 (2 heures)
Valeur :	>720 mg/m ³

Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Lapin
Voie d'exposition :	Dermique
Test :	DL50
Valeur :	1560 mg/kg

Produit/composant	acide sulfamidique
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	3160 mg/kg

Produit/composant	acide sulfamidique
Espèce :	Souris
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	1312 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	Acide citrique
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Durée :	
Valeur :	Aucun effet nocif observé (Non irritant)

Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Lapin
Durée :	24 heures
Valeur :	Effets nocifs observés (Irritant)

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant	Acide citrique
Méthode d'essai :	OCDE 405
Espèce :	Lapin
Durée :	
Valeur :	Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Lapin
Durée :	
Valeur :	Effets nocifs observés (Provoque de graves lésions des yeux)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit/composant	Acide citrique
Méthode d'essai :	OCDE 471
Espèce :	S. typhimurium

Conclusion : Aucun effet nocif observé

Produit/composant : Acide citrique
Méthode d'essai : OCDE 475
Espèce : Rat
Conclusion : Aucun effet nocif observé

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sans objet.

Autres informations

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Produit/composant : Acide citrique
Méthode d'essai : OCDE 203
Espèce : Poisson, *Leuciscus idus*
Durée : 48 heures
Test : CL50
Valeur : 440 mg/L

Produit/composant : Acide citrique
Espèce : *Daphnia magna*
Durée : 24 heures
Test : CL50
Valeur : 1535 mg/L

Produit/composant : Acide citrique
Espèce : Algues, *Scenedesmus quadricauda*
Durée : 8 days
Test : CSEO
Valeur : 425 mg/L

Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Poisson, Pimephales promelas
Durée :	96 heures
Test :	
Valeur :	5 mg/L
Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Poisson, Lepomis macrochirus
Durée :	96 heures
Test :	
Valeur :	> 300 mg/L
Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Daphnia magna
Durée :	48 heures
Test :	CE50
Valeur :	160-400 mg/L
Produit/composant	acide maléique
Espèce :	Algues, Desmodesmus subspicatus
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	41 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit/composant	Acide citrique
Biodégradable dans l'environnement aquatique :	Oui
Méthode d'essai :	OCDE 301 E
Valeur :	100%

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	acide maléique
Méthode d'essai :	
Potentiel bioaccumulable :	Aucune information disponible.
LogPow :	Aucune information disponible.
BCF:	< 10
Autres informations :	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sans objet.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 6 - Toxicité aiguë

HP 8 - Corrosif

HP 13 - Sensibilisant

Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

Sans objet.

Étiquetage spécifique

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.
Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Demandes de formation spécifique:

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Categories / Sans objet.

Substances dangereuses désignées:

Autre:

Sans objet.

Sources:

3 MAI 1999. - Arrêté royal relatif à la protection des jeunes au travail.
Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).
Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H302, Nocif en cas d'ingestion.
H312, Nocif par contact cutané.
H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H412, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
FBC = Facteur de Bioconcentration
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Homologué par

PurposeBuilt Brands Regulatory Team

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu. Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : BE-fr